



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11
TEL : 01.43.48.55.48
FAX : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Paris, le 11 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Intoxications alimentaires :

Combien de morts faudra-t-il encore avant que la formation à l'hygiène des professionnels ne devienne obligatoire ?

Dans le contexte du tragique décès survenu en début de semaine et qui vient s'ajouter au précédent drame d'Avignon, l'UFC-Que Choisir s'indigne du laxisme du Gouvernement qui tarde à mettre en œuvre la loi rendant obligatoire la formation en hygiène alimentaire pour les professionnels de la restauration.

Sans préjuger des résultats des investigations qui devront établir l'origine de ces décès et les responsabilités éventuelles, l'UFC-Que Choisir ne peut admettre que la Loi de Modernisation Agricole, adoptée il y a déjà huit mois, ne soit pas appliquée, faute d'arrêtés qui tardent à être publiés. Concrètement, cela signifie qu'à ce jour les professionnels ne sont toujours astreints à aucune obligation de formation !

Pourtant, les analyses réalisées par les services de contrôle révèlent dans de nombreux restaurants ou commerces alimentaires, des manquements graves aux règles élémentaires de l'hygiène alimentaire, tels que des dépassements des dates limites de consommation ou des non respects des températures de conservation. Le dernier bilan des contrôles réalisés cet été montrait que de telles non conformités représentent 9% de l'ensemble des contrôles¹.

Ce constat est d'autant plus alarmant que les effectifs des services vétérinaires, déjà en nombres notoirement insuffisants, viennent encore de baisser de 11 % cette année², rendant parfaitement improbable la réalisation de leur mission de contrôle, de conseil et de formation des professionnels.

La sécurité sanitaire ne saurait admettre aucune faille, c'est pourquoi l'UFC-Que Choisir demande au gouvernement :

- de publier sans délai l'arrêté permettant une application immédiate de l'obligation de formation à l'hygiène pour les professionnels de la restauration,
- un renforcement des effectifs des services officiels de contrôles.

¹ Sur un total de 19.153 contrôles réalisés entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2010 - Source : Direction Générale de l'Alimentation : note de service 2010-8295 du 2 novembre 2010.

² Les effectifs des services vétérinaires affectés au programme de contrôles sanitaires de l'alimentation sont passés, à périmètre constant, de 5 174 contrôleurs en 2010 à 4 742 en 2011, soit une diminution de 11% - Source : Syndicat National des Inspecteurs en santé Publique Vétérinaire.